



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

PRENEZ AVIS que, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière et directrice du Service des finances déposera le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2022 à la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le **15 mai 2023 à 19 heures**, en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Candiac sis au 100, boulevard Montcalm Nord.

Candiac, le 26 avril 2023

Pascale Synnott, avocate
Greffière et directrice
Services juridiques